

Royaume du Maroc

Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique

Le comité national de la prévention des accidents de la circulation

**Les travaux de la 61^{ème} réunion de l'Assemblée
Générale du Comité National de Prévention des
Accidents de la Circulation**

Communiqué de presse

Le ministre délégué chargé du Transport, Mohamed Najib Boulif, a présidé, mercredi 25 décembre 2014 à Rabat, les travaux de la 61^{ème} réunion de l'Assemblée générale du Comité National de Prévention des accidents de la Circulation (CNPAC), consacré à l'étude et l'approbation du plan d'action du CNPAC et de son budget pour l'exercice 2015.

A cette occasion, le ministre a rappelé au début de son allocution, que cette session se tient dans des circonstances particulières, marquées par l'achèvement de l'application de la stratégie nationale intégrée de la sécurité routière, qui est entrée en vigueur en 2003, et la réalisation de son évaluation globale par l'accompagnement de la banque mondiale, ainsi que la préparation d'une nouvelle stratégie pour la période 2015 - 2024.

A cet effet, M. Boulif, a affirmé que le ministère en charge du Transport effectue actuellement un ensemble de réformes notamment, au niveau institutionnel relatif à la sécurité routière. A cet égard, un projet de loi portant modification du CNPAC en Agence Nationale de la sécurité routière a été préparé. Le ministre a indiqué que ce projet qui a été réalisé dans le cadre d'une approche participative est entre les mains du Secrétariat Général du Gouvernement, et que son étude est prévue pour la prochaine session législative. Dans le même contexte, le ministre a rappelé les orientations actuelles basées sur un ensemble d'axes qui optent pour une participation efficace dans l'encadrement du comportement des usagers de la route, et en particulier l'amélioration des conditions de la sécurité routière à travers :

- L'amélioration continue des infrastructures dans le milieu urbain et hors des périmètres urbains ;
- L'intensification des contrôles routiers, en allouant une grande importance au contrôle de la conduite sous l'effet de l'alcool ;
- La promotion des compétences des conducteurs, à travers la réhabilitation de l'éducation à la conduite ainsi qu'au soutien de la formation continue ;
- La réforme du secteur du transport des voyageurs ;
- La promotion de l'éducation routière dans les établissements scolaires ;
- Le renforcement des activités de sensibilisation, et l'exploitation des nouveaux moyens de communication ainsi que l'ouverture sur la société civile.

Le ministre a également souligné que grâce aux efforts déployés, des résultats encourageants ont été enregistrés au niveau des indicateurs de la sécurité routière. La période s'étalant de janvier à octobre 2014 a connu l'enregistrement du bilan suivant :

- Baisse de 9,30% du nombre de tués ;
- Baisse de 14,29% du nombre de blessés graves.

Dans ce cadre, le ministre a indiqué, qu'une baisse est prévue fin 2014, de plus de 300 tués qui s'ajouteront aux 335 vies humaines qui ont été sauvées en 2013, et que ce taux n'a jamais été enregistré dans l'histoire des accidents de la circulation au Maroc pendant plus de 15 ans.

Vu l'importance du facteur humain, qui présente un levier pour le changement et la réforme dans le domaine de la sécurité routière, le ministre a rappelé que la communication et la sensibilisation sont devenues parmi les plus importants chantiers dont il faut se focaliser, afin de construire des politiques publiques dans le domaine de la sécurité routière, ce qui nécessitent de veiller toujours à diversifier les approches communicationnelles et d'adopter une méthodologie participative capable de générer la mobilisation nécessaire chez les différents intervenants et le public cible dans ce domaine.

Concernant les efforts déployés par le CNPAC au cours la dernière période , et en se basant sur les opérations et les grands chantiers programmés au terme de l'année 2015, le ministre a indiqué l'adoption du comité de la méthode de renouvellement, de l'intégralité et de l'efficacité, comme principe fondamental visant à accompagner les différentes initiatives gouvernementales dans le domaine de la sécurité routière, et notamment, l'exploitation des nouveaux moyens de communication, l'organisation des rencontres scientifiques fructueuses, ainsi que l'exploitation des nouvelles technologies pour créer une valeur ajoutée dans le domaine de la sécurité routière.

En terme de son allocution , le ministre a félicité les différents secteurs concernés par la sécurité de la circulation, notamment, les services du contrôle routier, la justice, la santé, la protection civile, les directions du ministère de l'Equipment, du transport et de la logistique, ainsi qu'aux acteurs institutionnels, économiques, professionnels et les composantes de la société civile, pour tous les efforts déployés pour améliorer les conditions de la sécurité de la circulation. M. Boulif a appelé également, à davantage de mobilisation collective, ainsi que l'intensification des efforts déployés, afin d'établir les principes de la sécurité de la

circulation, au milieu des différentes catégories des usagers de la route, de répondre aux différentes attentes, de stopper l'hémorragie sur les routes, ainsi que de faire face aux effets négatifs de ce fléau dans notre pays.

Ensuite, la parole a été prise par M. Benacer Boulaajoul, le secrétaire général du CNPAC, pour présenter le plan d'action et le budget du Comité national pour l'exercice 2015, en indiquant que ce programme représente un projet ambitieux, qui entre dans le cadre des efforts continus déployés par le gouvernement, notamment les orientations stratégiques de la période 2013-2016, qui repose sur une approche participative impliquant les différents intervenants et acteurs institutionnels et professionnels, et en se basant sur le renforcement des acquis et la valorisation des réalisations et de profiter des expériences et des visions réussies, dans le domaine de la communication, de la sensibilisation et de l'éducation à la sécurité routière.

Dans un contexte lié, la session a connu l'exposition de l'ensemble des opérations programmées relatives à la communication et la sensibilisation, qui se caractérisent par l'exploitation des nouveaux supports et moyens de communication médiatique et numérique, et aussi les opérations de communication directe, la participation aux grandes manifestations ou dans l'éducation routière et le partenariat avec les professionnels et les composantes de la société civile. Le secrétaire permanent, a également souligné l'exploitation des nouvelles technologies et la réalisation du Comité de plusieurs études scientifiques, l'évaluation et le suivi des études scientifiques à valeur ajoutée dans le domaine de la sécurité routière, ainsi que l'achat des équipements nécessaires pour la sécurité routière.

L'ouverture de la discussion, a connu la participation de plusieurs membres du comité, qui ont présenté leurs observations et propositions, leurs points de vue et recommandations. Par la suite le projet du plan d'action du CNPAC ainsi que de son budget pour l'exercice 2015 ont été approuvés à l'unanimité.